



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

SÉANCE ORDINAIRE

DATE : Mardi 18 octobre 2016
HEURE : 19 h 30
LIEU : Centre administratif de la MRC

Sont présents: BADGER Donald, maire de Bolton-Ouest
BISSONNETTE Jean-Charles, maire d'Abercorn
BRUNELLE Réal, représentant de Bromont
DANDENAUULT Louis, maire de Sutton
DELISLE Normand, maire de Brigham
HÜSLER Josef, maire de Farnham
JANECEK Pierre, maire de Dunham
LÉVESQUE Jean, maire de Frelighsburg
LÉVESQUE Yves, maire de la Ville de Bedford
PATTERSON Lee, représentant de Lac-Brome
PELLETIER Réal, maire de Saint-Armand
PHOENIX Laurent, maire de Sainte-Sabine
RAYMOND Sylvie, mairesse de East Farnham
RIOUX Gilles, maire de Stanbridge Station
ROBERT Lucille, représentante de Cowansville
SANTERRE Albert, maire de Saint-Ignace-de-Stanbridge
SIMARD-GENDREAUULT Ginette, mairesse de Notre-Dame-de-Stanbridge
ST-JEAN Gilles, maire du Canton de Bedford
VAUGHAN Greg, maire de Stanbridge East

Est absent: BELLEFROID Martin, maire de Pike River
SELBY Tom, maire de Brome

Formant quorum sous la présidence de monsieur Arthur Fauteux, préfet et maire de la ville de Cowansville.

Sont également présents : Messieurs Robert Desmarais, directeur général, Francis Dorion, directeur général adjoint et directeur du service de la gestion du territoire, Denis Beauchamp, directeur du développement économique au CLD et M^e Vanessa Couillard, greffière, agissant aux présentes à titre de secrétaire d'assemblée.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Première période de questions du public
3. Annulation de la résolution 347-0916 et conséquemment révocation immédiate du certificat de conformité – Règlement 699-11-9 – Ville de Bedford : Adoption du procès-verbal du 20 septembre
4. Actualités du CLD
5. *Demande du conseil d'administration du CLD* : autorisation de procéder au renouvellement de l'entente quinquennale de la route touristique signalisée « Chemin des cantons » et confirmation de la contribution financière (12 792 \$ par année pour une période de 5 ans)
6. Dépôt et adoption du rapport – Reddition de compte 2015 du Fonds de développement des territoires (FDT)
7. Règlement d'emprunt numéro 04-0310 pour les travaux d'agrandissements de l'édifice : détermination du montant nécessaire au refinancement
8. Suivi de certains dossiers du service de transport collectif et adapté :
 - 8.1. Présentation de l'*Entente intermunicipale concernant le service de transport adapté et collectif sur le territoire de la municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville* (conformément aux art. 569 et s. Code municipal)
 - 8.2. Présentation de l'*Entente intermunicipale concernant le service de transport adapté et collectif sur le territoire de la municipalité d'Ange-Gardien* (conformément aux art. 569 et s. Code municipal)
9. Confirmation de l'adoption des prévisions budgétaires du transport collectif 2016 pour demande de subvention au MTMDET
10. Rapport du comité d'aménagement du 12 octobre :
 - 10.1. Appui à la municipalité de Brigham dans sa demande de soutien au *Cadre pour la prévention de sinistres 2013-2020* auprès du ministère de la Sécurité publique
 - 10.2. Confirmation d'intention de participer au projet mené par l'Agence géomatique montérégienne (GéoMont) de production d'orthophotographies 2017 ayant une résolution de 20 cm pour la région de la Montérégie
 - 10.3. Certificats de conformité :
 - 10.3.1. Règlements 1840, 1841, 1842, 1843, 1844, 1845 – Ville de Cowansville
 - 10.3.2. Règlement 699-11-9 – Ville de Bedford
 - 10.3.3. Règlement 879-10-2016 – Ville de Bromont
 - 10.3.4. Règlement 876-84-2016 – Ville de Bromont
 - 10.3.5. Règlement 876-84-2016-1 – Ville de Bromont
11. Autorisation de signature de l'entente de financement 2016-2017 visant le projet « *Harmonisation de la réglementation relative à l'abattage d'arbres pour 21 municipalités* » à intervenir avec le délégataire responsable de la gestion du programme d'aménagement durable des forêts (PADF)



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

12. Rencontre d'information concernant les aires de conservation en terres privées (28 nov. ou 1^{er} déc.)
13. Réception de l'avis de conformité concernant le *Pan de gestion des matières résiduelles révisé* de la MRC Brome-Missisquoi (entrée en vigueur le 27 octobre 2016)
14. Rapport du comité administratif du 4 octobre :
 - 14.1. Comptes à payer
 - 14.2. Retour sur le Congrès de la FQM tenu du 29 septembre au 1^{er} octobre 2016
 - 14.3. Budget 2017 de la MRC
 - 14.3.1. Estimation des revenus et dépenses au 31 décembre 2016 de la MRC
 - 14.3.2. Prévisions budgétaires préliminaires 2017 de la MRC et du CLD
 - 14.4. Retour sur la présentation d'Internet Haut-Richelieu concernant le déploiement de la fibre optique
15. Internet haute vitesse : demande à la Fédération canadienne des municipalités de s'assurer que toutes les municipalités rurales canadiennes nonobstant leur grosseur ou importance bénéficieront du programme fédéral en matière d'accès aux services d'Internet haute vitesse
16. État de la situation dans la MRC concernant IHV – Octroi du mandat à l'entreprise *Yuvo inc.*
17. Correspondance provenant du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles faisant suite à la résolution 360-0916 adoptée par la MRC Brome-Missisquoi concernant le projet de loi 106 (*projet de loi sur les hydrocarbures*)
18. Appui à la campagne de sensibilisation de 12 jours d'actions pour l'élimination de la violence envers les femmes et engagement du port du ruban blanc en signe de solidarité envers cette cause
19. Capsule juridique : *Projet de loi 108 Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics*
20. Exemple suisse de réhabilitation des lacs
21. Grands Prix de l'Environnement de l'Estrie
22. Élaboration du Plan stratégique de la MRC : focus groupe et colloque régional
23. Calendrier des réunions des comités de la MRC pour octobre et novembre
24. Correspondance
25. Questions diverses :
26. Deuxième période de questions du public
27. Levée de la séance

374-1016

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR DONALD BADGER
APPUYÉ PAR GILLES ST-JEAN
ET RÉSOLU :**

D'adopter l'ordre du jour proposé en laissant le sujet « Questions diverses » ouvert.

ADOPTÉ

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

- Madame Marielle Cartier, conseillère à la municipalité de Saint-Armand, souligne qu'il est déraisonnable que le service de transport adapté de la MRC Brome-Missisquoi soit interdit aux personnes à mobilité réduite temporairement (ex. : fracture à la jambe). Monsieur Dorion souligne que la MRC doit composer avec certaines règles émises par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports. Toutefois, ce n'est pas un problème puisque le service de transport collectif dessert cette clientèle.
- Monsieur Gérard Dalpé, conseiller à la ville de Dunham, appuie les propos soulevés par monsieur Réal Pelletier, maire de Saint-Armand, relativement à la nécessité d'obtenir le déploiement de la fibre optique sur l'ensemble du territoire de Brome-Missisquoi. De plus, ce dernier souhaite sensibiliser les municipalités à l'importance de munir chaque résidence en milieu rural d'une plaque d'adresse près de la rue pour les services d'urgence.
- Monsieur Wintels, citoyen de Frelighsburg, souligne l'importance que peuvent jouer les réserves naturelles, tant pour la hausse des valeurs foncières des propriétés limitrophes que pour attirer de jeunes familles et des entreprises partageant des valeurs environnementales.
- Monsieur Jean-Robert Marcotte, citoyen de Cowansville, est inquiet de la dégradation accélérée du Lac Davignon et souligne le problème d'érosion en amont dans la rivière Yamaska Sud-Est qui cause d'importants bancs de sédiments dans le lac en amont du pont Hillcrest. Il demande aux municipalités d'agir, par exemple, en aménageant des bassins de rétention dans certaines parties de la rivière afin de capter les sédiments. En somme, monsieur Marcotte souligne que le travail doit être fait en étroite collaboration avec la ville de Cowansville et les municipalités en amont et demande des actions concrètes. Il offre la collaboration des citoyens pour appuyer la MRC dans cette démarche.



No de résolution
ou annotation

375-1016

**Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

EXEMPLE SUISSE DE RÉHABILITATION DES LACS

Monsieur Josef Hüsler explique comment la Suisse a réglé le problème du phosphore dans les lacs. Il présente un graphique tiré d'un journal de la Suisse où l'on peut voir que la concentration de phosphore est passée de 90 milligrammes/litre dans les années '70 à moins de 10 en 2015. Il est donc possible de corriger la situation et il souligne que le Québec pourrait grandement s'en inspirer.

**ANNULATION DE LA RÉOLUTION 347-0916 ET CONSÉQUEMMENT RÉVOCATION
IMMÉDIATE DU CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT 699-11-9 –
VILLE DE BEDFORD : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 20 SEPTEMBRE**

**IL EST PROPOSÉ PAR ALBERT SANTERRE
APPUYÉ PAR GILLES ST-JEAN
ET RÉSOLU :**

D'adopter le procès-verbal de la séance du 20 septembre 2016 tel que rédigé en annulant la résolution 347-0916 et conséquemment en révoquant, par la présente, le certificat de conformité émis par le conseil des maires à l'égard du règlement numéro 699-11-9 de la ville de Bedford.

ADOPTÉ

ACTUALITÉS DU CLD

Monsieur Beauchamp dresse un bref suivi des dossiers suivants :

Mentorat	Monsieur Kenneth Hill, conseiller de la ville de Sutton, a été nommé le nouveau chef-mentor. Monsieur Louis Dandenault représentera le C.A. du CLD sur le comité de mentorat.
Zone BM	Les travaux de sécurisation de l'édifice et d'accès 24/7 sont actuellement en cours et auront pour effet d'augmenter l'achalandage pour la location d'espace de travail.
Tourisme et culture	Excellente saison estivale et selon les propos du secteur de l'hôtellerie, il s'agit de leur meilleure année depuis la crise financière de 2008.
École entrepreneurship	Pour ce qui est du Programme <i>Lancement d'entreprise</i> : le CLD en est à sa 6 ^e cohorte débutant en novembre, comptant ainsi 42 finissants. Le Programme <i>Lancement d'entreprise agricole</i> débutera sa 1 ^{re} cohorte en novembre prochain et compte actuellement 10 inscriptions.
Agriculture et agroalimentaire	Actuellement, le CLD est en période de recensement afin de créer le répertoire des entreprises agricoles de Brome-Missisquoi dans le but d'orienter les actions prioritaires du plan stratégique en agroalimentaire. Le tout devrait être complété en début d'année 2017.
Rayonnement du CLD	La stratégie médias sociaux donne d'excellents résultats. En somme, le rayonnement du CLD sur les plates formes Facebook et Tweeter a augmenté de 25 % et les sites de la route des vins et du tourisme ont augmenté de 65 %.

376-1016

**RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE QUINQUENNALE DE LA ROUTE TOURISTIQUE
SIGNALISÉE « CHEMIN DES CANTONS »
ET CONFIRMATION DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE**

CONSIDÉRANT que la route touristique signalisée, *le Chemin des Cantons*, souhaite renouveler son entente quinquennale avec la MRC Brome-Missisquoi venant à échéance le 31 décembre 2016;

CONSIDÉRANT que le *Chemin des Cantons* est un produit touristique régional mettant en valeur le patrimoine bâti et naturel des Cantons-de-l'Est;

CONSIDÉRANT que le tracé du *Chemin des Cantons* traverse le territoire en passant par les municipalités de Bromont, Lac-Brome et Sutton;

CONSIDÉRANT que quatre municipalités, soit Bedford, Cowansville, Frelighsburg et Stanbridge East, sont identifiées comme des villes étapes hors circuit;

CONSIDÉRANT que la MRC Brome-Missisquoi s'est engagée depuis les cinq dernières années à soutenir le *Chemin des Cantons* dans sa mise en place, sa signalisation, sa coordination et sa promotion;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

CONSIDÉRANT que suite à un sondage de Tourisme Québec et du ministère des Transports, 75 % des répondants affirment qu'ils recommanderaient le *Chemin des Cantons* à des amis ou parents, soit en cinquième position dans le palmarès de 15 routes évaluées;

CONSIDÉRANT que le *Chemin des Cantons* est un produit touristique dont Tourisme Cantons-de-l'Est fait la promotion sur les marchés du Québec, de l'Ontario et de la Nouvelle-Angleterre;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration du CLD de Brome-Missisquoi a adopté la résolution numéro 3750-0916 le 28 septembre 2016 recommandant au conseil des maires de procéder au renouvellement de l'entente quinquennale du *Chemin des Cantons* et de confirmer sa contribution financière de 12 792 \$ par année à compter de l'exercice financier de 2017, et ce, jusqu'à l'exercice financier de 2021 (période de 5 ans).

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR GILLES ST-JEAN
APPUYÉ PAR GINETTE SIMARD-GENDREAU
ET RÉSOLU :**

D'autoriser le renouvellement de l'entente quinquennale du *Chemin des Cantons* et conséquemment, de confirmer sa contribution financière de 12 792 \$ par année à compter de l'exercice financier de 2017, et ce, jusqu'à l'exercice financier de 2021 (période de 5 ans).

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

377-1016

DÉPÔT ET ADOPTION DU RAPPORT – REDDITION DE COMPTE 2015 DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT)

CONSIDÉRANT que conformément aux modalités établies au niveau du Fonds de développement des territoires (FDT), les organismes ayant reçu une enveloppe budgétaire FDT doivent rendre compte au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire des diverses interventions effectuées;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR YVES LÉVESQUE
APPUYÉ PAR ALBERT SANTERRE
ET RÉSOLU :**

D'adopter le rapport de la reddition de compte 2015 du Fonds de développement des territoires (FDT), tel que présenté séance tenante, et d'acheminer le tout au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉ

RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 04-0310 POUR LES TRAVAUX D'AGRANDISSEMENTS DE L'ÉDIFICE : DÉTERMINATION DU MONTANT NÉCESSAIRE AU REFINANCEMENT

Monsieur Desmarais rappelle aux municipalités n'ayant pas acquitté leur part quant aux prêts pour les travaux d'agrandissements de l'édifice qu'il est nécessaire de déterminer le montant du refinancement. Puisque les huit municipalités participant au règlement d'emprunt numéro 04-0310 souhaitent procéder au refinancement, la MRC entamera la procédure de financement pour ledit règlement d'emprunt.

PRÉSENTATION DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE CONCERNANT LE SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE

Conformément aux articles 569 et suivants du *Code municipal*, le projet d'*Entente intermunicipale concernant le service de transport adapté et collectif sur le territoire de la municipalité de Sainte-Brigide-D'Iberville* à intervenir entre cette dernière et la MRC Brome-Missisquoi a été déposé et présenté séance tenante.

PRÉSENTATION DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE CONCERNANT LE SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ D'ANGE-GARDIEN

Conformément aux articles 569 et suivants du *Code municipal*, le projet d'*Entente intermunicipale concernant le service de transport adapté et collectif sur le territoire de la municipalité d'Ange-Gardien* à intervenir entre cette dernière et la MRC Brome-Missisquoi a été déposé et présenté séance tenante.



No de résolution
ou annotation

378-1016

379-1016

380-1016

**Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

**CONFIRMATION DE L'ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DU TRANSPORT
COLLECTIF 2016 – DEMANDE DE SUBVENTION AU MTMDET**

**IL EST PROPOSÉ PAR DONALD BADGER
APPUYÉ PAR LAURENT PHOENIX
ET RÉSOLU:**

De confirmer au ministère des Transports, Mobilité durable et Électrification des transports l'adoption des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2016 pour l'activité du service de transport collectif pour un montant de 201 484 \$.

ADOPTÉ

**APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM DANS SA DEMANDE DE SOUTIEN AU
CADRE POUR LA PRÉVENTION DE SINISTRES 2013-2020 AUPRÈS DU
MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

CONSIDÉRANT que le conseil de la municipalité de Brigham a adopté le 20 juillet 2016 une résolution visant à déposer une demande de soutien dans le *Cadre pour la prévention de sinistres* auprès du ministère de la Sécurité publique;

CONSIDÉRANT que le secteur des rues Decelles, Fortin et du chemin Choinière est reconnu comme étant très vulnérable aux inondations;

CONSIDÉRANT que le *Cadre pour la prévention de sinistre* s'avère une opportunité afin de trouver une solution durable à long terme et d'établir des mesures d'atténuation des risques pour les personnes, les biens et les infrastructures dans le secteur;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR YVES LÉVESQUE
APPUYÉ PAR JEAN LÉVESQUE
ET RÉSOLU**

D'appuyer la municipalité de Brigham dans sa demande de soutien au *Cadre pour la prévention de sinistres 2013-2020* auprès du ministère de la Sécurité publique.

ADOPTÉ

**CONFIRMATION D'INTENTION DE PARTICIPER AU PROJET MENÉ PAR L'AGENCE
GÉOMATIQUE MONTÉRÉGIENNE (GÉOMONT) DE PRODUCTION
D'ORTHOPHOTOGRAPHIES 2017 POUR LA RÉGION DE LA MONTÉRÉGIE**

CONSIDÉRANT que la MRC a été informée du projet de production d'orthophotographies planifié par le milieu régional avec la collaboration souhaitée d'autres ministères et organismes, pour la région administrative de la Montérégie;

CONSIDÉRANT que ce projet vise, au printemps 2017, la production de photographies aériennes couleur (RVB) et infrarouge (IRC) à une résolution de 20 cm couvrant plus de 10 000 km² en Montérégie;

CONSIDÉRANT qu'un service WMS sera mis en place pour la diffusion publique de cette information géographique tout en respectant les droits de diffusions du partenariat;

CONSIDÉRANT qu'une partie du projet (25 %) pourrait être financée par le gouvernement du Québec et la portion résiduelle (75 %) serait assumée par le regroupement régional;

CONSIDÉRANT que ce projet serait mené par l'Agence géomatique montréalaise (GéoMont);

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR ALBERT SANTERRE
APPUYÉ PAR JEAN-CHARLES BISSONNETTE
ET RÉSOLU:**

De confirmer l'intérêt de la MRC Brome-Missisquoi à participer à ce projet afin d'obtenir les droits d'utilisation de cette nouvelle couverture d'orthophotographies 2017 en assumant une quote-part en 2017 de 9 867,71 \$ (taxes en sus), sous réserve de la participation du gouvernement du Québec.

D'autoriser GéoMont à être le représentant désigné dudit regroupement régional dans le cadre de la mise en œuvre du partenariat d'acquisition ainsi qu'au niveau des démarches administratives afférentes audit projet de production d'orthophotographies en Montérégie.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

381-1016

**Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ :
RÈGLEMENTS 1840, 1841, 1842, 1843, 1844, 1845 – VILLE DE COWANSVILLE**

CONSIDÉRANT que la ville de Cowansville a transmis à la MRC le 2 août 2016 ses règlements visant la révision du plan d'urbanisme (règlement numéro 1840) et le remplacement des règlements de zonage (règlement numéro 1841), de lotissement (règlement numéro 1842), de construction (règlement numéro 1843), des permis et certificats (règlement numéro 1844) et les règlements concernant les conditions d'émission du permis de construire (règlement numéro 1845);

CONSIDÉRANT que ces règlements visent à assurer la refonte des règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des étapes prévues à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* a été effectué;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR JOSEF HÜSLER
APPUYÉ PAR GILLES ST-JEAN
ET RÉSOLU:**

De déclarer les règlements visant la révision du plan d'urbanisme (règlement numéro 1840) et le remplacement des règlements de zonage (règlement numéro 1841), de lotissement (règlement numéro 1842), de construction (règlement numéro 1843), des permis et certificats (règlement numéro 1844) et les règlements concernant les conditions d'émission du permis de construire (règlement numéro 1845) de la ville de Cowansville **CONFORMES** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard desdits règlements.

ADOPTÉ

382-1016

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT 699-11-9 - VILLE DE BEDFORD

CONSIDÉRANT que la ville de Bedford a transmis à la MRC le 11 octobre 2016 le règlement 699-11-9 modifiant le règlement numéro 699-11 relatif au zonage ;

CONSIDÉRANT que ce règlement vise à :

- Ajouter la classe d'usage *industrie d'extraction* dans la nomenclature des usages;
- Ajouter des dispositions afin d'encadrer l'aménagement d'un remblai d'une hauteur supérieure à 3 m;
- Autoriser dans la zone A-1 les usages de récréation extensive, les sentiers équestres ainsi que l'industrie d'extraction selon certaines dispositions.

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE JANECEK
APPUYÉ PAR NORMAND DELISLE
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement 699-11-9 de la ville de Bedford **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement et aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

383-1016

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT 879-10-2016 – VILLE DE BROMONT

CONSIDÉRANT que la ville de Bromont a transmis à la MRC le 6 octobre 2016 le règlement 879-10-2016 modifiant le règlement numéro 879-10-2016 sur les usages conditionnels;

CONSIDÉRANT que ce règlement vise à ajouter des dispositions applicables à la zone C04-484 afin de :

- Rendre admissible à la procédure sur les usages conditionnels l'usage commercial ou récréatif exercé dans un bâtiment principal ayant une superficie d'implantation maximale de 2 500 m²;
- Ajouter des critères d'évaluation afin d'encadrer l'implantation des usages visés.

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LUCILLE ROBERT
APPUYÉ PAR GREG VAUGHAN
ET RÉSOLU:**



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

De déclarer le règlement 879-10-2016 de la ville de Bromont **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement et aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

384-1016

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT 876-84-2016 – VILLE DE BROMONT

CONSIDÉRANT que la ville de Bromont a transmis à la MRC le 7 octobre 2016 le règlement 876-84-2016 modifiant le règlement numéro 876-2003 relatif au zonage ;

CONSIDÉRANT que ce règlement vise à permettre certains usages commerciaux dans la zone C04-484 en les encadrant par le biais du règlement sur les usages conditionnels;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR DONALD BADGER
APPUYÉ PAR LOUIS DANDENAU
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement 876-84-2016 de la ville de Bromont **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement et aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

385-1016

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT 876-84-2016-1 – VILLE DE BROMONT

CONSIDÉRANT que la ville de Bromont a transmis à la MRC le 23 septembre 2016 le règlement 876-84-2016-1 modifiant le règlement numéro 876-2003 relatif au zonage;

CONSIDÉRANT que ce règlement vise à autoriser un projet de développement sur une portion du Golf des lacs et réviser les typologies résidentielles pour y augmenter la densité par la création de la zone H04-407-4 à même une partie de la zone H04-407;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR GINETTE SIMARD-GENDREAU
APPUYÉ PAR LAURENT PHOENIX
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement 876-84-2016-1 de la ville de Bromont **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement et aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

386-1016

AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE DE FINANCEMENT 2016-2017 VISANT LE PROJET « HARMONISATION DE LA RÉGLEMENTATION RELATIVE À L'ABATTAGE D'ARBRES POUR 21 MUNICIPALITÉS » À INTERVENIR AVEC LE DÉLÉGATAIRE RESPONSABLE DE LA GESTION DU PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS (PADF)

CONSIDÉRANT que le 16 août 2016, le conseil des maires a autorisé monsieur Robert Desmarais à signer, au nom et pour le compte de la MRC Brome-Missisquoi, les ententes de financement 2016-2017 avec les entrepreneurs pour les projets retenus dans le cadre du Programme d'aménagement durable des forêts 2016-2017 (PADF) du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) et de procéder aux versements des sommes comme prévus aux ententes (résolution 306-0816);

CONSIDÉRANT que dans le cadre du PADF, bien que la MRC Brome-Missisquoi ait été désignée par ses paires comme délégataire responsable de la gestion du PADF pour sa région, il est possible que la MRC Brome-Missisquoi agisse également à titre de promoteur pour certains projets;

CONSIDÉRANT que suivant les appels de projets et après validation par le comité de sélection composé de membres provenant de l'Estrie, Montérégie et Centre-du-Québec, le projet déposé par la MRC Brome-Missisquoi intitulé « *Harmonisation de la réglementation relative à l'abattage d'arbres pour 21 municipalités* » a été retenu;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'autoriser la signature de ladite entente de financement, à titre de promoteur, afin de recevoir le versement de l'aide financière. Plus précisément, le coût total des travaux admissibles du projet précité est de 67 400 \$ et le montant financé par le PADF correspond à 54 % de ce coût total, pour un montant maximal de 36 370 \$. Conséquemment, le promoteur (soit la MRC Brome-Missisquoi dans le présent cas) doit assumer une part du financement du Projet correspondant à un minimum de 46 % du coût total du Projet;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR ALBERT SANTERRE
APPUYÉ PAR GILLES ST-JEAN
ET RÉSOLU:**

D'autoriser monsieur Robert Desmarais à signer à titre de promoteur, au nom et pour le compte de la MRC Brome-Missisquoi, l'Entente de financement 2016-2017 pour le projet « *Harmonisation de la réglementation relative à l'abattage d'arbres pour 21 municipalités* » à intervenir avec le délégataire responsable de la gestion du programme d'aménagement durable des forêts (PADF)

ADOPTÉ

RENCONTRE D'INFORMATION CONCERNANT LES AIRES DE CONSERVATION EN TERRES PRIVÉES

Afin de rencontrer l'intérêt soulevé par plusieurs maires concernant les aires de conservation en terres privées, les maires, conseillers, directeurs généraux et urbanistes seront invités à une rencontre d'information au centre administratif de la MRC le 28 novembre 2016 à compter de 19 h. Un représentant du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, un avocat, ainsi qu'une représentante de l'organisme Corridor appalachien informeront les participants, notamment, sur les différentes options en matière de conservation, les dispositions fiscales et les problématiques en matière de taxation municipale et les pouvoirs des municipalités.

RÉCEPTION DE L'AVIS DE CONFORMITÉ CONCERNANT LE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES RÉVISÉ DE LA MRC BROME-MISSISQUOI

Monsieur Desmarais souligne que le plan de gestion des matières résiduelles révisé de la MRC Brome-Missisquoi a été approuvé par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, monsieur Heurtel. Conséquemment, conformément à l'article 53.19 de la *Loi sur la qualité de l'environnement chapitre Q-2*), le plan de gestion des matières résiduelles révisé de la MRC Brome-Missisquoi entrera en vigueur le 27 octobre 2016. Ainsi, aucune municipalité de la MRC ne sera pénalisée quant à ses redevances versées par Recyc-Québec.

COMPTES À PAYER

**IL EST PROPOSÉ PAR NORMAND DELISLE
APPUYÉ PAR LAURENT PHOENIX
ET RÉSOLU:**

D'autoriser les dépenses excédant le pouvoir du comité administratif et d'autoriser le paiement de l'ensemble des dépenses en date du 3 octobre 2016, à savoir:

DÉPENSES À AUTORISER PAR LE CONSEIL	
MRC Haute-Yamaska (sites limitrophes:Lac-Brome,Brigham,Bromont - 2015)	33 464,00 \$
MRC Haute-Yamaska (sites à cheval: SHE-076, LBR-044 - janvier à mai 2016)	3 254,97 \$
P-1113420 (programme PAD)	13 075,00 \$
P-1246836 (programme PAD)	16 000,00 \$
Sous-total	65 793,97 \$

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense.

RETOUR SUR LA PRÉSENTATION D'INTERNET HAUT-RICHELIEU CONCERNANT LE DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE

Monsieur Desmarais souligne que le comité administratif a échangé sur la présentation de Monsieur Bonvouloir tenue lors du conseil des maires du 20 septembre 2016 et convient de la nécessité d'obtenir un portrait de la desserte actuelle d'Internet haute vitesse sur le territoire de Brome-Missisquoi. À cet égard, monsieur Desmarais a communiqué avec monsieur Lussier, de la firme Yuvo, spécialiste en matière de télécommunications, afin d'évaluer les modalités d'une telle étude.



No de résolution
ou annotation

388-1016

**Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

**INTERNET HAUTE VITESSE : DEMANDE À LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES
MUNICIPALITÉS DE S'ASSURER QUE TOUTES LES MUNICIPALITÉS RURALES
CANADIENNES PUISSENT BÉNÉFICIER DU PROGRAMME FÉDÉRAL EN MATIÈRE
D'ACCÈS AUX SERVICES D'INTERNET HAUTE VITESSE**

CONSIDÉRANT le programme fédéral nouvellement lancé en matière d'accès aux services d'Internet haute vitesse permettant aux communautés visées d'avoir accès à des services à large bande d'une vitesse minimale de cinq mégabits par seconde;

CONSIDÉRANT que l'accès un service Internet haute vitesse de qualité a notamment pour effet d'accroître le développement économique des régions, l'épanouissement et la santé des communautés canadiennes, lesquelles en retour, permettront de contribuer à la force économique, éducative et l'essor du pays;

CONSIDÉRANT la crainte de plusieurs municipalités rurales, comme cela s'est produit dans le passé, que les grandes entreprises œuvrant en matière de télécommunication s'approprient les subventions disponibles mises de l'avant par le fédéral afin de desservir les secteurs les plus rentables et non l'ensemble des communautés canadiennes non adéquatement desservies;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL PELLETIER
APPUYÉ À L'UNANIMITÉ
ET RÉSOLU:**

De demander à la Fédération canadienne des municipalités de s'assurer que toutes les municipalités rurales canadiennes nonobstant leur grosseur ou importance puissent bénéficier du programme fédéral en matière d'accès aux services d'Internet haute vitesse.

ADOPTÉ

389-1016

**OCTROI DU MANDAT POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE VISANT LA DESSERTE
D'INTERNET HAUTE VITESSE SUR LE TERRITOIRE BROME-MISSISQUOI**

CONSIDÉRANT qu'une première étude de couverture Internet a été réalisée par la firme Yuvo en 2012 et qu'il est nécessaire de mettre à jour ce portrait de couverture afin de définir les différentes options possibles pour que la région de Brome-Missisquoi soit adéquatement desservie;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de son mandat, la firme Yuvo présentera le résultat de son étude de couverture le 23 novembre 2016, lors du conseil des maires;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR ALBERT SANTERRE
APPUYÉ PAR GILLES ST-JEAN
ET RÉSOLU:**

D'octroyer le mandat pour la réalisation d'une étude visant l'état actuel de la desserte d'Internet haute vitesse sur le territoire de la MRC Brome-Missisquoi à la firme Yuvo, consultant indépendant, au montant de 11 420 \$, plus taxes, si applicable.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense.

**CORRESPONDANCE PROVENANT DU MINISTRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES
NATURELLES FAISANT SUITE À LA RÉOLUTION 360-0916 ADOPTÉE
PAR LA MRC BROME-MISSISQUOI CONCERNANT LE PROJET DE LOI 106
(PROJET DE LOI SUR LES HYDROCARBURES)**

M^e Couillard souligne que le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles et ministre responsable du Plan Nord, monsieur Arcand, a acheminé une correspondance à la MRC soulignant que près de 80 amendements ont été déposés à la suite de la commission parlementaire concernant le PL 106 : *Loi concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives* (projet de loi sur les hydrocarbures).

En somme, ces amendements répondent aux préoccupations municipales notamment :

- Permettre aux municipalités de faire entendre leur voix, au cours de la prochaine année, en identifiant des territoires incompatibles avec l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures.
- À cet égard, les orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT) seront définies pour le secteur des hydrocarbures au cours de la prochaine année et elles permettront de définir des zones non compatibles pour l'exploitation.



No de résolution
ou annotation

390-1016

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

- Permettre aux municipalités d'obtenir une meilleure reddition de comptes de la part des entreprises susceptibles d'exploiter des hydrocarbures;
- La non-expropriation des propriétaires ou locataires par le détenteur d'une licence d'exploration.

APPUI À LA CAMPAGNE DE SENSIBILISATION DE 12 JOURS D' ACTIONS POUR L'ÉLIMINATION DE LA VIOLENCE ENVERS LES FEMMES ET ENGAGEMENT DU PORT DU RUBAN BLANC EN SIGNE DE SOLIDARITÉ ENVERS CETTE CAUSE

CONSIDÉRANT qu'en 1991, le parlement du Canada a établi la date du 6 décembre afin de souligner le terrible drame de l'école polytechnique de Montréal en 1989 où quatorze jeunes femmes ont été victimes de la haine envers les femmes;

CONSIDÉRANT qu'en plus de commémorer cet événement tragique, le 6 décembre offre l'occasion de réfléchir au phénomène de la violence dans notre société. Que l'on parle de la difficulté des hommes, femmes et enfants, nous devons comme individu et comme collectivité concevoir que la violence est une réalité quotidienne de notre société afin d'envisager des mesures concrètes et d'éliminer toutes formes de violence;

CONSIDÉRANT que dans sa quête à éliminer le fléau de la violence faite aux femmes, la MRC Brome-Missisquoi est convaincue qu'il est nécessaire d'obtenir le partenariat de la collectivité;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL PELLETIER
APPUYÉ PAR LAURENT PHOENIX
ET RÉSOLU :**

D'appuyer la campagne de sensibilisation de 12 jours d'actions (du 25 novembre au 6 décembre 2016) pour l'élimination de la violence envers les femmes et conséquemment, en signe de solidarité envers cette cause, de porter le ruban blanc.

De demander à l'ensemble des municipalités de la région de Brome-Missisquoi d'adopter une résolution en ce sens.

Que copie de la présente résolution soit acheminée à madame Cathy Livernois, agissant pour le comité des 12 jours d'actions pour l'élimination de la violence envers les femmes, de la *coalition des groupes de femmes de la Haute-Yamaska et de Brome- Missisquoi*, ainsi qu'à l'ensemble des municipalités de la MRC Brome-Missisquoi.

ADOPTÉ

CAPSULE JURIDIQUE : PROJET DE LOI 108 LOI FAVORISANT LA SURVEILLANCE DES CONTRATS DES ORGANISMES PUBLICS ET INSTITUANT L'AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS

M^e Couillard souligne que le projet de loi 108 : *Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics* aura notamment pour objet (i) de créer l'Autorité des marchés publics (AMP) et (ii) de modifier la *Loi sur les contrats des organismes publics*.

Autorité des marchés publics

- Création de l'Autorité des marchés publics (« AMP ») chargée de surveiller l'ensemble des contrats des organismes publics et d'appliquer les dispositions de la *Loi sur les contrats des organismes publics* concernant l'inadmissibilité aux contrats publics.
- À cet égard, l'AMP pourra notamment examiner la conformité du processus d'adjudication ou d'attribution d'un contrat d'un organisme public de sa propre initiative, à la suite d'une plainte portée par une personne intéressée ou à la suite d'une demande présentée par le président du Conseil du trésor ou par un soumissionnaire.
- L'AMP aura plusieurs pouvoirs, dont des pouvoirs de vérification et d'enquête. L'Autorité pourra ainsi, selon le cas, rendre des ordonnances, formuler des recommandations ou encore suspendre ou résilier un contrat.

Modification à la Loi sur les contrats des organismes publics

- Le projet de loi 108 modifie la Loi sur les contrats des organismes publics notamment afin :
 - d'obliger les organismes à publier un avis d'intention avant de conclure certains contrats de gré à gré et à se doter d'une procédure concernant la réception et l'examen des plaintes qui leur seront formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat.
 - de prévoir une infraction pénale pour quiconque communique ou tente de communiquer avec un des membres d'un comité de sélection dans le but de l'influencer.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

- de limiter la divulgation de renseignements permettant de connaître le nom et le nombre d'entreprises ayant soit demandé des documents d'appel d'offres, soit déposé une soumission.

À la suite de la présentation de ce sujet, plusieurs maires soulignent l'incohérence du MAMOT par rapport à son discours alléguant plus de pouvoir et de flexibilité au milieu municipal. Et d'un autre côté, en mettant en place une autre structure pour contrôler et surveiller les municipalités. Monsieur Desmarais communiquera avec les deux unions municipales pour comprendre leur position et les démarches qu'elles ont entreprises à ce sujet.

Ce sujet sera discuté ultérieurement.

GRANDS PRIX DE L'ENVIRONNEMENT DE L'ESTRIE

Monsieur Desmarais souligne que le projet de la Symbiose industrielle du CLD et le RÉGES de la MRC sont en nomination aux Grands Prix de l'environnement de l'Estrie le 9 novembre prochain.

ÉLABORATION DU PLAN STRATÉGIQUE DE LA MRC : FOCUS GROUPE ET COLLOQUE RÉGIONAL

Monsieur Dorion souligne que l'élaboration du Plan stratégique de la MRC avance conformément au calendrier établi au devis. Le premier focus groupe aura lieu le 19 octobre et le second aura lieu le 9 novembre en vue de tenir le colloque régional le samedi 4 février 2017. Tel qu'antérieurement discuté, les maires et conseillers sont invités à participer à ces deux focus groupe.

CORRESPONDANCE

Monsieur Dorion transmet la correspondance du *Champlain Valley National Heritage Partnership* à monsieur Réal Pelletier pour assurer le suivi adéquat.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

- Monsieur Gérard Dalpé, conseiller à la ville de Dunham, questionne la pertinence d'octroyer un contrat à la firme Yuvo concernant l'état de la couverture d'Internet haute vitesse sur le territoire de Brome-Missisquoi. À titre d'ex-employé de Bell pendant plus de 30 ans, il connaît très bien le territoire et pourrait nous donner cette information.
- Monsieur Wintels, citoyen de Frelighsburg, souhaite clarifier son intervention faite en début de séance concernant les réserves naturelles et souligne que dans son cas, il s'agit d'une fiducie de conservation et il doit payer des taxes municipales.

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR GREG VAUGHAN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

Que la séance soit levée.

ADOPTÉ

391-1016


Arthur Fautoux, préfet


M^e Vanessa Couillard, avocate, greffière

Le procès-verbal de ladite session sera approuvé lors d'une session ultérieure.